@CI
Société par actions simplifiée au capital de 45 000 euros
Siège social : Rue de l'Industrie – Lieudit Crémérieux – 42600 SAVIGNEUX
418 239 810 RCS SAINT ETIENNE

ACTE DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 14 MAI 2025

- La Société AJC
Société par actions simplifiée au capital de 325 000 euros,
Dont le siège social se situe à MONTBRISON (42600) – 2 Place du Souvenir Français,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 983 849 183 RCS SAINT ETIENNE
Représentée par la Société TACFLYL (823 145 818 RCS SAINT ETIENNE), sa Présidente, elle-même représentée par M. Vivian PONCHON son Présidente

Agissant en qualité d'associée unique et Présidente de la Société @CI,

A pris à les décisions suivantes portant sur :

- Modification de l'objet social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Procuration en vue de la réalisation des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide d'étendre l'objet social à la vente de tous biens matériels, toutes prestations de services et notamment des services administratif, commerciales, marketing, logistique, l'activité de stockage de tous biens mobiliers,

Ainsi, l'article 2 des statuts adoptés dans la première décision sera rédigé comme suit :

« **ARTICLE 2 - OBJET**

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la vente de consommables informatiques et de tout matériel s'y rapportant ; Papèterie de bureautique et plus généralement l'équipement, le matériel et les fournitures de bureau ;

- L'achat, la vente, la réparation, l'entretien de tout ce qui touche au besoin de l'entreprise ;

- La location et la sous-location de tous biens immobiliers équipés ou non ;

- La vente et le négoce de tous biens ;

- Toutes prestations de services et notamment des services administratifs, commerciales, marketing, logistique et informatique ;

- L'activité de stockage de tous biens mobiliers.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Pour la Société AJC
Monsieur Vivian PONCHON

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Vivian PONCHON (+33611276539)
Date : 14/05/2025 13:25:56
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 290683